



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 29 mai 2018

– 21^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)
 - Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
Renée Gagnon, directrice par intérim au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
 - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- M. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mme Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
Anne-Marie Boucher, chargée de projet au Service des ressources matérielles
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal, Mme Catherine Harel Bourdon, souligne que l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) figure parmi les récipiendaires des Prix d'excellence 2017-2018 décernés par la Fédération des commissions scolaires du Québec. L'EMICA a été récompensée pour son projet de développement de stratégies de lecture sur supports numériques, mené en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal.

Mme Harel Bourdon souligne que l'EMICA a enregistré une hausse de 11 % de son taux de diplomation avec ce projet et invite les personnes présentes à visionner la capsule vidéo présentée par la Fédération des commissions scolaires du Québec sur son site Internet.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants :

DG-01-373	Direction générale – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève
-----------	---

- A-31-3436 Service des ressources financières – école Saint-Marc – aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d’offres 25-2523P – attribution d’un contrat
- A-31-3456 Service des ressources financières – école Marie-de-l’Incarnation – réfection de la cour, réhabilitation des sols et mise en conformité d’issues – appel d’offres 25-2527P – annulation de l’appel d’offres
- A-31-3458 Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des découvreurs – réfection de maçonnerie et de fenestration – appel d’offres 25-2533P – attribution d’un contrat
- A-31-3512 Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d’entretien des terrains (cinq lots) – appel d’offres 15-254P – attribution de contrats – modification aux rapports A-31-3426 et A-31-3492
- A-31-3481-A Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier nord – appel d’offres 25-2529P – attribution d’un contrat
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 » les articles suivants :
- a) Table de travail sur la valorisation de la profession enseignante
 - b) Politique d’admission et de transport des élèves de la CSDM
 - c) Éducation à la sexualité
 - d) Place Borden
 - e) Académie De Roberval
 - f) Mise aux normes de l’accessibilité
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
- a) Présentation de la chargée de projets économiques au Service des ressources matérielles
 - b) Griefs syndicaux

– retirer les articles suivants :

- | | |
|-----------|--|
| A-29-1890 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – modification au plan de l’effectif 2018-2019 – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, concierge, manuel ouvrier, aide-concierge et personnel de cafétéria |
| A-31-3507 | Service des ressources financières – acquisition de tablettes – appel d’offres 27-565P – annulation de l’appel d’offres |

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 :
 - a) Table de travail sur la valorisation de la profession enseignante
 - b) Politique d’admission et de transport des élèves de la CSDM
 - c) Éducation à la sexualité
 - d) Place Borden
 - e) Académie De Roberval
 - f) Mise aux normes de l’accessibilité
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Présentation de la chargée de projets économiques au Service des ressources matérielles
 - b) Griefs syndicaux
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d’engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l’air

- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-01-373 Direction générale – direction générale – nomination à un poste de direction de service – Services à l'élève
 - 8- A-10-142 Service de l'organisation scolaire – modification aux règles d'application de la *Politique d'admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal*
 - * 9- A-10-143 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2018-2019
 - * 10- A-10-145 Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2018-2019
 - * 11- A-10-146 Service de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction adjointe au transport, aux services alimentaires et aux services de garde
 - * 12- A-29-1869 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2018-2019 – 2^e tour
 - 13- A-29-1886-A Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement
 - 14- A-29-1887-B Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé
 - * 15- A-29-1889 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination au Bureau de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'expérience employé

- 16- A-31-3394 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et de reconstruction de l’édifice situé au 3075, avenue Lebrun – appel d’offres 24-506P1 – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3395 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour les projets de rénovation et de mise en conformité de l’Académie centennale, le 6755, 36e Avenue et le 3744 Prud’homme
- 18- A-31-3415 Service des ressources financières – école Louis-Dupire – réfection de l’enveloppe extérieure – appel d’offres 25-2510P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3419 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et reconstruction de l’édifice situé au 3075, avenue Lebrun – appel d’offres 24-506P2 – attribution de contrat
- 20- A-31-3431 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation des sols et réfection du stationnement – appel d’offres 25-2516P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3433-A Service des ressources financières – école Chomedey-De Maisonneuve – réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 – appel d’offres 25-2518P – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3436 Service des ressources financières – école Saint-Marc – aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d’offres 25-2523P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3437 Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d’offres 15-259P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3441-A Service des ressources financières – CPE Le Camélia – travaux de mise aux normes et modification des entrées au rez-de-chaussée – appel d’offres 25-2520P – annulation de l’appel d’offres

- 25- A-31-3443 Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – entretien et compartimentation de l’entre-toit – appel d’offres 25-2525P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3444 Service des ressources financières – école Marie-de-l’Incarnation – réfection des blocs sanitaires – phase 2 – appel d’offres 25-2519P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3445-A Service des ressources financières – école Victor-Doré – réaménagement extérieur – appel d’offres 25-2522P – annulation de l’appel d’offres
- 28- A-31-3447 Service des ressources financières – école Sainte-Jeanne-d’Arc – remplacement du chauffe-eau, mise en conformité de l’entrée d’eau et de l’éclairage – appel d’offres 25-2509P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3453-A Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des conduites – appel d’offres 25-2531P – annulation de l’appel d’offres
- 30- A-31-3456 Service des ressources financières – école Marie-de-l’Incarnation – réfection de la cour, réhabilitation des sols et mise en conformité d’issues – appel d’offres 25-2527P – annulation de l’appel d’offres
- 31- A-31-3458 Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs – réfection de maçonnerie et de fenestration – appel d’offres 25-2533P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-3459 Service des ressources financières – services professionnels pour la numérisation massive des documents de la CSDM – appel d’offres 24-497P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-3464 Service des ressources financières – école Atelier – réfection du gymnase, de la ventilation et des locaux périphériques – appel d’offres 25-2534P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-3465 Service des ressources financières – école Saint-Isaac-Jogues – réfection du bloc sanitaire nord – appel d’offres 25-2526P – attribution d’un contrat
- 35- A-31-3481-A Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection des escaliers intérieurs dans la cage d’escalier nord – appel d’offres 25-2529P – attribution d’un contrat

- 36- A-31-3503 Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal – adhésion au Système d’achats coopératif pour l’année 2019-2020
- 37- A-31-3505 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la conversion et la réhabilitation du centre Saint-Mathieu et du CREP – appel d’offres 24-492P1 – modification au rapport A-31-3357
- 38- A-31-3512 Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d’entretien des terrains (cinq lots) – appel d’offres 15-254P – attribution de contrats – modification aux rapports A-31-3426 et A-31-3492
- 39- A-33-1202 Service des ressources matérielles – école Boucher-de-la-Bruère – réhabilitation suite au sinistre du 5 janvier 2018
- 40- A-34-3026 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 41- A-34-3027 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 42- A-34-3028 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 43- A-34-3029 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 44- A-34-3030 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 45- A-34-3031 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 46- A-34-3032 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 47- A-34-3033 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 48- A-34-3034 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 49- A-34-3035 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

- 50- A-34-3040 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 51- A-34-3041 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 52- A-34-3042 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 53- A-34-3043 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 54- Information :
- a) A-33-1205-A Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier, partie transitoire – travaux de réaménagement fonctionnel pour accueillir l’Académie De Roberval
- 55- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 mai 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

- a) Table de travail sur la valorisation enseignante
- Les commissaires et les administrateurs discutent de la composition de la table de travail.
 - Les commissaires et les administrateurs constatent que la valorisation passe également par une reconnaissance salariale, mais que le champ d’action des commissions scolaires est limité à cet égard.

b) Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM

- En rencontre d'unité, les directions d'unité des écoles primaires et secondaires ont sensibilisé les directions d'établissement à l'importance d'informer les parents quant aux différentes dispositions prévues à la politique d'admission et de transport des élèves. Pour les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle, ce ne sont pas les mêmes enjeux qui sont en cause.

c) Éducation à la sexualité

- La directrice des Services éducatifs, Mme Maryse Tremblay, présente un tableau synthèse des thèmes et apprentissages en éducation à la sexualité, préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ainsi qu'un document de communication destiné aux parents, préparé par les Services éducatifs.
- Les commissaires discutent des documents présentés et des stratégies de communication à privilégier avec les parents.
- Le document destiné aux parents sera retravaillé en collaboration avec le Bureau des communications et les commissaires-parents Mélanie Robinson et Julie Wagner.
- Mme Mélanie Robinson souhaite qu'en 2018-2019, une conférence sur le sujet puisse être présentée par un spécialiste des Services éducatifs dans le cadre du programme de conférences gratuites présentées par le comité de parents à l'intention des parents de la CSDM.

d) Place Borden

- Une consultation est prévue le 20 juin prochain.
- La démarche de changement de zonage est en cours. Le changement devrait normalement être autorisé par le conseil d'arrondissement à sa séance du 26 juin.
- Le permis nécessaire pour entreprendre les travaux devrait être délivré avant le 11 juin. Les travaux devraient donc pouvoir commencer à compter du 11 juin.

e) Académie De Roberval

- M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles, présente l'état d'avancement du dossier : des appels d'offres pour les services professionnels sont en cours. Des rapports à ce sujet sont en préparation.

- Il faudra déterminer au cours des prochains mois si un projet d'ajout d'espace s'ajoute au projet de rénovation. Dans le cas d'un projet d'ajout d'espace, il faut prévoir une démolition partielle, ce qui peut entraîner des problèmes d'acceptabilité sociale en raison de questions patrimoniales.
- f) Mise aux normes de l'accessibilité des établissements
- Un rapport à ce sujet est en préparation au Service des ressources matérielles.
 - Le plan d'action sur la mise aux normes de l'accessibilité doit être intégré au plan directeur, qui sera présenté à la séance du Conseil des commissaires du 20 juin.

4. Affaires nouvelles

- a) Présentation de la chargée de projets économiques au Service des ressources matérielles
- Mme Anne-Marie Boucher, ingénieure et chargée de projets économiques au Service des ressources matérielles, présente les trois facteurs les plus importants dans l'augmentation des coûts des travaux :
 - l'augmentation des coûts des produits (de 10 à 20 % en 2017-2018);
 - la saturation du marché;
 - les périodes de l'année où la CSDM publie ses appels d'offres (la période idéale étant de novembre à janvier).
 - Le troisième facteur étant le seul sur lequel la CSDM peut agir, les commissaires et les administrateurs discutent de la marge de manœuvre de la CSDM à ce chapitre.
 - Les professionnels externes qui préparent les évaluations pour la CSDM sont de plus en plus sensibilisés à l'effet de ces trois facteurs. Le travail de sensibilisation se poursuit.
 - Le directeur du Service des ressources matérielles insiste sur l'importance de prendre en compte les coûts qu'occasionne le retard ou l'annulation de projets, les solutions de rechange étant parfois plus coûteuses que le projet lui-même.
- b) Grieffs syndicaux

Une présentation sur les grieffs syndicaux est faite à huis clos.

5.

Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite
 - Les Services éducatifs traitent les dernières recommandations reçues dans le cadre des consultations.
 - Un travail est fait avec les gestionnaires des services et des établissements pour la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
 - Le PEVR, qui sera présenté pour adoption au Conseil des commissaires à sa séance du 20 juin 2018, doit également faire l'objet d'une présentation à la table d'échanges politico-administrative du 13 juin.
- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire
- c) Qualité de l'air
 - Le directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, M. Jean Ouimet, fait le point sur les signalements reçus d'employés travaillant à l'Académie De Roberval et les résultats du questionnaire de la CSDM pour la qualité de l'air.
- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - Les commissaires et les administrateurs discutent des suites du dégât d'eau subi dans un immeuble de la CSDM loué par un centre d'éducation populaire.
 - Dans le dossier des travaux prévus dans les six centres d'éducation populaire (CEP), une rencontre d'information est prévue au cours de la semaine du 4 juin. Les projets seront alors présentés aux CEP, qui pourront poser leurs questions aux représentants de la Commission scolaire. Ces travaux ne devraient pas commencer avant l'automne ou l'hiver.
- f) Offre alimentaire
 - La présidente mentionne que le guide nutritionnel de la CSDM est inscrit à l'ordre du jour de la séance et souligne l'excellent travail du Service de l'organisation scolaire dans ce dossier.

g) Suivi des projets – Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires-parents

- À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire

*7. Direction générale – nomination à un poste de direction de service – Services à l’élève

Document déposé : Rapport DG-01-373 en date du 29 mai 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Service de l’organisation scolaire – modification aux règles d’application de la Politique d’admission et de transport des élèves de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-10-142-A en date du 16 mai 2018
de Mme Julie Bernier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigie sur la politique d’admission de modifier l’article 2.2 des règles d’application;

CONSIDÉRANT que le directeur général et les comités concernés ont été consultés conformément à l’article 38 du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER l’article 2.2 des règles d’application comme suite aux recommandations du comité de vigie sur la politique d’admission (voir annexe 1).

*9. Service de l’organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal et structure de prix 2018-2019

Document déposé : Rapport A-10-143 en date du 17 mai 2018
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Élane Lévesque
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Service de l'organisation scolaire – programmes de soutien alimentaire – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-10-145 en date du 17 mai 2018
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Marie-Claude Morin
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Service de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction adjointe au transport, aux services alimentaires et aux services de garde

Document déposé : Rapport A-10-146 en date du 23 mai 2018
de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2018-2019 – 2^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1869 en date du 28 mai 2018
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1886-A en date du 17 mai 2018
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction adjointe d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatives aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT que la répartition des congés proposée par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences lui permettra d'assurer les remplacements dans les établissements visés comme par les années précédentes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction de l'unité concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER à M. Éric Daly, directeur adjoint de l'école Saint-Paul-de-la-Croix, un congé à temps plein sans traitement pour affaires personnelles, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction adjointe d'établissement et personnel cadre – congé autofinancé dans le cadre d'un plan à traitement différé

Document déposé : Rapport A-29-1887-B en date du 17 mai 2018
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé autofinancé à quatre membres du personnel de direction et deux coordinations de services dans le cadre d'un plan à traitement différé dont le financement commencerait pendant l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant de refuser un congé autofinancé à un membre du personnel de direction d'établissement dans le cadre d'un plan à traitement différé dont le financement commencerait pendant l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement en cours et de la planification des besoins en personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatives aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT que la répartition des congés proposée par le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences lui permettra d'assurer les remplacements dans les établissements visés comme par les années précédentes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et des directions du Bureau d'unité des personnes concernées;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à Mme Annie Morin, coordonnatrice au Service du développement et de l'innovation professionnelle, un congé autofinancé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2019;
- 2° d'ACCORDER à Mme Rahili Assaf, directrice adjointe à l'école Barthélemy-Vimont annexe, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2018;
- 3° de REFUSER à Mme Mélanie Champagne, directrice adjointe à l'école Sainte-Louise-de-Marillac, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2018. Considérant qu'elle est actuellement en congé de six mois prenant fin le 30 juin 2018 dans le cadre d'un plan de trois ans commencé en 2015 et qu'elle a refusé de bouger sa période de congé;
- 4° d'ACCORDER à M. Martin Talbot, directeur adjoint à l'école Père-Marquette, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de trois ans commençant le 1^{er} juillet 2018;
- 5° d'ACCORDER à Mme Julie-Anne Derome, directrice adjointe à l'école François-de-Laval, un congé autofinancé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de quatre ans commençant le 1^{er} juillet 2018;
- 6° d'ACCORDER à M. Patrice Fournier, directeur à l'école Camille-Laurin, un congé autofinancé du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2019;

7° d'ACCORDER à Mme Marie-Christine De Courcy, coordonnatrice au Service du développement et de l'innovation professionnelle, un congé autofinancé du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 inclusivement, dans le cadre d'un plan à traitement différé de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2018.

*15. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination au Bureau de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'expérience employé

Document déposé : Rapport A-29-1889 en date du 23 mai 2018
de M^e Joëlle Landry concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

16. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et de reconstruction de l'édifice situé au 3075, avenue Lebrun – appel d'offres 24-506P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3394 en date du 10 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et LaVoie ainsi que le projet de démolition et de reconstruction de l'édifice situé au 3075, avenue Lebrun;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quinze soumissions qui ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quinze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quinze soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511), le maintien des bâtiments (mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 800 350 M\$ avant taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Marosi Troy architectes inc.* pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et LaVoie ainsi que le projet de démolition et de reconstruction de l'édifice situé au 3075, avenue Lebrun. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

17. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour les projets de rénovation et de mise en conformité de l'Académie centennale, le 6755, 36^e Avenue et le 3744 Prud'homme

Document déposé : Rapport A-31-3395 (version corrigée) en date du 22 mai 2018 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénierie pour les projets de rénovation et de mise en conformité de l'Académie centennale, du 6755, 36^e Avenue et du 3744 Prud'homme;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions et que toutes sauf une ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les six soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que le financement des dépenses budgétées pour ce projet proviendra de la mesure *ajout d'espace* (mesure 50511);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 100 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Yelle Maillé et associés Architectes inc.*, pour les projets de rénovation et de mise en conformité du 3461 Prud'homme (Académie centennale), du 6755, 36^e Avenue et du 3744 Prud'homme. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

18. Service des ressources financières – école Louis-Dupire – réfection de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2510P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3415 en date du 14 mai 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 679 992,20 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Parfait électrique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Louis-Dupire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et reconstruction de l’édifice situé au 3075, avenue Lebrun – appel d’offres 24-506P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3419 en date du 16 mai 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets d’agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et reconstruction de l’édifice situé au 3075, avenue Lebrun;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu onze soumissions, et qu’elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 1 800 350 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Service d’ingénierie*, pour services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets d’agrandissement des écoles Lucille-Teasdale et La Voie ainsi que le projet de démolition et reconstruction de l’édifice situé au 3075, avenue Lebrun. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

20. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation des sols et réfection du stationnement – appel d’offres 25-2516P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3431 en date du 10 mai 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réhabilitation des sols et réfection du stationnement à l’école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM ;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 074 263,05 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation ESM inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des sols et réfection du stationnement à l'école Lucien-Pagé;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Chomedey-De Maisonneuve – réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 – appel d'offres 25-2518P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3433-A en date du 23 mai 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 à l'école Chomedey-De Maisonneuve;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 799 812 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires et de la plomberie – phase 1 à l'école Chomedey-De Maisonneuve;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

22. Service des ressources financières – école Saint-Marc – aménagements extérieurs et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d'offres 25-2523P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3436 en date du 29 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les aménagements extérieurs et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 301 276,28 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Saho construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'aménagement extérieur et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Saint-Marc;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – entretien et réparation des refroidisseurs – appel d'offres 15-259P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3437 en date du 14 mai 2018
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Christian Ouellet
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour conclure un contrat afin de retenir un entrepreneur spécialisé pour l'entretien, le dépannage, la réparation et le changement de pièces des refroidisseurs;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être accepté par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 135 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues et que cinq sont déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Société de Contrôle Johnson Canada, S.E.C.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle globale de 147 631,48 \$ plus taxes à *Société de Contrôle Johnson Canada, S.E.C.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien, le dépannage, la réparation et le changement des pièces des refroidisseurs. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 147 631,48 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

24. Service des ressources financières – CPE Le Camélia – travaux de mise aux normes et modification des entrées au rez-de-chaussée – appel d'offres 25-2520P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3441-A en date du 28 mai 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour travaux de mise aux normes des issues au *CPE Le Camélia*;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'ait été reçue pour cet appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour les travaux de mise aux normes au CPE Le Camélia;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à conclure un contrat d'exécution sur demande avec l'un des fournisseurs retenus dans le cadre de l'appel d'offres 15-252P – travaux généraux à taux horaire.

25. Service des ressources financières – école Irénée-Lussier – entretien et compartimentation de l'entre-toit – appel d'offres 25-2525P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3443 en date du 17 mai 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'entretien et la compartimentation de l'entre-toit à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 646 600 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et compartimentation de l'entre-toit à l'école Irénée-Lussier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Marie-de-l'Incarnation – réfection des blocs sanitaires – phase 2 – appel d'offres 25-2519P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3444 en date du 18 mai 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des blocs sanitaires – phase 2 à l'école Marie-de-l'Incarnation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 624 312 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Expertises Argento inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des blocs sanitaires - phase 2 à l'école Marie-de-l'Incarnation;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27. Service des ressources financières – école Victor-Doré – réaménagement extérieur – appel d'offres 25-2522P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3445-A en date du 28 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement extérieur à l'école Victor-Doré;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que cette soumission présente un écart défavorable de 376 % par rapport à l'estimé;

CONSIDÉRANT que, étant donné l'ampleur de l'écart, il n'a pas été jugé approprié de tenter de négocier le prix à la baisse;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour le réaménagement extérieur à l'école Victor-Doré;
- 2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l'entrepreneur *E2R inc.*

28. Service des ressources financières – école Sainte-Jeanne-d’Arc – remplacement du chauffe-eau, mise en conformité de l’entrée d’eau et de l’éclairage – appel d’offres 25-2509P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3447 en date du 14 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les travaux de remplacement du chauffe-eau, de la mise en conformité de l’entrée d’eau et de l’éclairage;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 718 717,86 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de remplacement du chauffe-eau, de la mise en conformité de l’entrée d’eau et de l’éclairage à l’école Sainte-Jeanne-d’Arc;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29.

Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – imperméabilisation des fondations et réhabilitation des conduites – appel d’offres 25-2531P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3453-A en date du 31 mai 2018 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour l’imperméabilisation des fondations et la réhabilitation des conduites à l’école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues sont trop élevées et ne présentent pas un juste prix par rapport au marché;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le service des ressources matérielles ne recommandent pas l’attribution de ce contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que les professionnels au dossier proposent de procéder d’abord à un nettoyage des conduites afin de limiter les inconnus au projet;

CONSIDÉRANT qu’une expertise plus poussée permettra de raffiner la connaissance de l’état des conduites et fera en sorte de clarifier et de bien délimiter les zones d’intervention;

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix pourra être faite par la suite à plusieurs fournisseurs pour les réparations des tronçons endommagés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d’ANNULER l’appel d’offres pour l’imperméabilisation des fondations et la réhabilitation des conduites à l’école Édouard-Montpetit.

30.

Service des ressources financières – école Marie-de-l’Incarnation –
réfection de la cour, réhabilitation des sols et mise en conformité d’issues –
appel d’offres 25-2527P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3456 en date du 28 mai 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’appel d’offres 25-2527P afin d’attribuer un contrat à un entrepreneur pour la réfection de la cour, la réhabilitation des sols et la mise en conformité d’issues à l’école Marie-de-l’Incarnation, située au 5446, rue Angers, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’aucune soumission n’a été reçue dans le cadre de l’appel d’offres public;

CONSIDÉRANT qu’il faut accorder un délai de soumission d’au moins trente jours pour faire un nouvel appel d’offres public;

CONSIDÉRANT le rephasage des travaux convenu avec la direction de l’établissement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements et le Service des ressources matérielles recommandent l’annulation de l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres, pour la réfection de la cour, la réhabilitation des sols et la mise en conformité d’issues à l’école Marie-de-l’Incarnation;
- 2° de REFAIRE un nouvel appel d’offres public en septembre 2018.

31.

Service des ressources financières – école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des
Découvreurs – réfection de maçonnerie et de fenestration – appel d’offres 25-2533P
– attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3458 en date du 25 mai 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de maçonnerie et de fenestration à l’école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 644 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Société générale de construction BPF inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de maçonnerie et de fenestration à l'école Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – services professionnels pour la numérisation massive des documents de la CSDM – appel d'offres 24-497P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3459 en date du 9 mai 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels pour la numérisation massive des documents de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept soumissions et que six soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des six soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont atteint un niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que les articles 19 et 21 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*, ont été appliqués afin de déterminer le prestataire de services ayant soumis le plus bas prix ajusté pour tenir compte de la qualité;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de la réserve pour les projets institutionnels;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur estimée à 391 382,20 \$ plus taxes à *Xerox Canada ltée*, le soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable et ayant présenté le plus bas prix ajusté pour les services professionnels de numérisation massive des documents de la CSDM;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de modifier le premier paragraphe de la proposition de la façon suivante :

- ajouter « totale » après le mot « valeur »;
- ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe :

« Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune pour la valeur résiduelle, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition telle qu'elle est modifiée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 391 382,20 \$ plus taxes à *Xerox Canada ltée*, le soumissionnaire ayant atteint le niveau de performance acceptable et ayant présenté le plus bas prix ajusté pour les services professionnels de numérisation massive des documents de la CSDM. Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune pour la valeur résiduelle, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

33.

Service des ressources financières – école Atelier – réfection du gymnase, de la ventilation et des locaux périphériques – appel d'offres 25-2534P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3464 en date du 23 mai 2018 de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection du gymnase, de la ventilation et des locaux périphériques à l'école Atelier;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 028 668,88 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Trempro Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du gymnase, de la ventilation et des locaux périphériques à l'école Atelier;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

34. Service des ressources financières – école Saint-Isaac-Jogues – réfection du bloc sanitaire nord – appel d'offres 25-2526P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3465 (version corrigée) en date du 14 mai 2018 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection du bloc sanitaire nord à l'école Saint-Isaac-Jogues;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 274 935 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les entreprises Audea inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection du bloc sanitaire nord à l'école Saint-Isaac-Jogues;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

35. Service des ressources financières – école Saint-Ambroise – réfection des escaliers intérieurs dans la cage d'escalier nord – appel d'offres 25-2529P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3481-A en date du 28 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des escaliers intérieurs dans la cage d'escalier nord à l'école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire conforme a consenti à une baisse de prix de 2,26 % sur le montant soumis;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 129 935,38 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des escaliers intérieurs dans la cage d'escalier nord à l'école Saint-Ambroise;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

36. Service des ressources financières – Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal – adhésion au Système d'achats coopératif pour l'année 2019-2020

Document déposé : Rapport A-31-3503 en date du 23 mai 2018
de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Système d'achats coopératif (SAC) est un regroupement d'achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d'une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de favoriser la participation à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT que la CSDM a adhéré à dix ententes du SAC en 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la CSDM est satisfaite du fonctionnement des ententes en cours et de la gestion de celles-ci par le SAC;

CONSIDÉRANT que les dix ententes viendront à échéance dans le courant de l'année et devront faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT le changement à la politique du SAC survenu le 15 février 2018 modifiant le calendrier des appels d'offres et ajoutant l'obligation aux organismes participants de maintenir leur adhésion pour toute la période couverte par les appels d'offres auxquels ils ont choisi de participer;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), l'organisme public responsable d'une entente pour un regroupement d'achats doit obtenir des engagements des organismes participant à ses ententes identifiant ces organismes ainsi que la valeur de leurs engagements;

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d'ADHÉRER, pour l'année 2019-2020, aux ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Papier d'impression	1 ^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020	19	1 580 000
Filtres à air	1 ^{er} mars 2019 au 29 février 2020	12	70 000
Mazout	1 ^{er} juillet 2019 au 28 février 2021	20	465 000
Fournitures de bureau	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020	12	1 500 000
Fournitures d'arts plastiques	1 ^{er} décembre 2019 au 30 nov. 2020	12	500 000
Lampes et ballasts	1 ^{er} mai 2019 au 29 février 2020	10	380 000
Fournitures de micro-informatique (cartouches)	1 ^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2020	17	700 000
Jeux éducatifs et de loisir	1 ^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2020	17	990 000
Robotique pédagogique	1 ^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2020	17	990 000
Matériel et équipement de sport	1 ^{er} mars 2019 au 29 février 2020	12	790 000

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- retirer l'entente sur le produit « Robotique pédagogique » dans le tableau du premier paragraphe de la proposition;
- ajouter un deuxième paragraphe à la proposition, qui se lit comme suit :

« 2^o de DONNER aux délégués de la CSDM pour le système d'achat coopératif (SAC) le mandat d'en arriver avec les autres commissions scolaires à une entente sur la Robotique pédagogique qui tienne compte des orientations ministérielles annoncées dans la lettre du 10 mai 2018 du sous-ministre adjoint François Bérubé. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle que modifiée est donc adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADHÉRER, pour l'année 2019-2020, aux ententes suivantes conclues par le CGTSIM dans le cadre du SAC et devant faire l'objet d'exercices d'options de renouvellement ou d'appels d'offres :

PRODUITS	PÉRIODE	MOIS	\$
Papier d'impression	1 ^{er} mai 2019 au 30 novembre 2020	19	1 580 000
Filtres à air	1 ^{er} mars 2019 au 29 février 2020	12	70 000
Mazout	1 ^{er} juillet 2019 au 28 février 2021	20	465 000
Fournitures de bureau	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020	12	1 500 000
Fournitures d'arts plastiques	1 ^{er} décembre 2019 au 30 nov. 2020	12	500 000
Lampes et ballasts	1 ^{er} mai 2019 au 29 février 2020	10	380 000
Fournitures de micro- informatique (cartouches)	1 ^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2020	17	700 000
Jeux éducatifs et de loisir	1 ^{er} juillet 2019 au 30 novembre 2020	17	990 000
Matériel et équipement de sport	1 ^{er} mars 2019 au 29 février 2020	12	790 000

- 2^o de DONNER aux délégués de la CSDM pour le système d'achat coopératif (SAC) le mandat d'en arriver avec les autres commissions scolaires à une entente sur la Robotique pédagogique qui tienne compte des orientations ministérielles annoncées dans la lettre du 10 mai 2018 du sous-ministre adjoint François Bérubé.

37. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la conversion et la réhabilitation du centre Saint-Mathieu et du CREP – appel d'offres 24-492P1 – modification au rapport A-31-3357

Document déposé : Rapport A-31-3505 en date du 22 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié à l'hiver 2018 afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la conversion et de réhabilitation du centre Saint-Mathieu et du Centre des ressources éducatives et pédagogiques (CREP);

CONSIDÉRANT la valeur du contrat attribué à *Héloïse Thibodeau architecte inc.*, en vertu de la résolution 16 de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2018;

CONSIDÉRANT le problème survenu lors de la transmission de l'information à propos de la valeur du contrat à être attribué;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une erreur significative qu'il y a lieu de corriger en remplaçant la résolution 16 de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2018 par la suivante :

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 775 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Héloïse Thibodeau architecte inc.*, pour les projets de conversion et de réhabilitation de deux établissements, soit le centre Saint-Mathieu et le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP). La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

38. Service des ressources financières – service de coupe de pelouses et d'entretien des terrains (cinq lots) – appel d'offres 15-254P – attribution de contrats – modification aux rapports A-31-3426 et A-31-3492

Document déposé : Rapport A-31-3512 en date du 29 mai 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été fait afin de retenir un fournisseur qui livrera, sur demande, les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains aux services et établissements concernés durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la résolution 28 adoptée lors de la séance du comité exécutif du 1^{er} mai 2018 qui attribuait 5 contrats de services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains à *Les entreprises Daniel et Fils inc.*;

CONSIDÉRANT la demande de désistement de *Les entreprises Daniel et Fils inc.* pour les services de coupe et d'entretien des terrains des secteurs Est, Ouest et Sud;

CONSIDÉRANT le rapport A-31-3492 concernant l'attribution des contrats aux deuxièmes plus bas soumissionnaires des secteurs Est, Ouest et Sud qui se sont conformés aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'avis d'insatisfaction suite à l'absence de prestation de services de *Les entreprises Daniel et Fils inc.* pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains des secteurs Centre et Nord;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande comme suite au non-respect du contrat de *Les entreprises Daniel et Fils inc.* d'attribuer les contrats au deuxième et au troisième plus bas soumissionnaires des secteurs Centre et Nord qui se sont conformés aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat octroyé à *Les entreprises Daniel et Fils inc.* pour les secteurs Centre et Nord pour la coupe de pelouse et l'entretien des terrains prévu à la résolution 28 de la séance du 1^{er} mai 2018 du comité exécutif de la CSDM;
- 2° de TRANSMETTRE à ce fournisseur l'avis de résiliation avant le 1^{er} juin 2018;
- 3° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 47 024 \$ plus taxes, à *Prestige Pelouse et Fleurs*, deuxième plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Centre. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 4° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle estimée à 52 240 \$ plus taxes, à *Les entreprises Roy*, troisième plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de coupe de pelouses et d'entretien des terrains du secteur Nord. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 5° d'ÉVALUER les mesures à prendre envers *Les entreprises Daniel et Fils inc.* avec le Bureau des affaires juridiques.

39. Service des ressources matérielles – école Boucher-de-la-Bruère – réhabilitation suite au sinistre du 5 janvier 2018

Document déposé : Rapport A-33-1202 en date du 22 mai 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 5 janvier 2018, un dégât d'eau majeur est survenu à l'école Boucher-de-la-Bruère suite au bris d'un tuyau de chauffage dans l'entre-toit causé par les températures hivernales;

CONSIDÉRANT que le 20 février 2018, la CSDM attribue à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* un contrat à exécution sur demande pour les services spécialisés en intervention d'urgence lors des sinistres et travaux après sinistre à taux horaires;

CONSIDÉRANT les délais serrés de livraison;

CONSIDÉRANT que les travaux de l'entre-toit devraient être réalisés en condition d'amiante en risque élevé;

CONSIDÉRANT que les travaux d'isolation des tuyaux de l'entre-toit et de remplacement de l'isolant ont été faits sous la surveillance à temps plein de la firme *Les services Exp inc.*;

CONSIDÉRANT que l'exiguïté de l'entre-toit a généré un ralentissement important du rythme de travail et a engendré du temps de travail additionnel;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande d'allocation auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi qu'un recours auprès de la Ville de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la poursuite de l'exécution, par l'entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, des travaux de réhabilitation après sinistre dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

40. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-2026 en date du 9 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

41. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-2027 en date du 15 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beaudet pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

42. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3028 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Kenneth George pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Kenneth George pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3029 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3030 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

45. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3031 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

46. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3032 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

47. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3033 en date du 15 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

48. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3034 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

49. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3035 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

50. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3040 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

51. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3041 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

52. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3042 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

53. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3043 en date du 18 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

54. Information

a) A-33-1205-A Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier, partie transitoire – travaux de réaménagement fonctionnel pour accueillir l'Académie De Roberval

55. Période réservée aux membres du comité exécutif

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 35.

Secrétariat général – 7 septembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 juin 2018.